

CR de la réunion des PresUR du 24 mars 2026

Présents : Gérard Camus, Laure Canonne, Philippe Caramello, Francine Chich, Didier Coupeau, Frédéric Duval, Benoit Filleul, Dominique Gastaldi, Didier Goyer, James Labruyère, Daniel Lambert, Philippe Lebrun, Joel Lemoine, Jean-Pierre Lucas, Michel Marchand, Thierry Martinet, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Absents excusés : Bernard Rochet - UR 07, remplacé par Bernard Mercier

Invités : Jean Saleilles, Dominique Gury

ODJ prévisionnel :

- Intervention de Jean Saleilles
- Retours sur le projet « Délégations Régionales » : il semble important que nous discussions du projet présenté par Stéphane Benhamou, avoir vos retours et questions.
- Préparation du Festival de Troyes : comme l'année dernière, il vous sera possible de commander des articles de la Boutique et d'en prendre livraison lors du Festival. Je crois qu'il reste à régler le problème d'une commande sans frais de port (à vérifier). Le département informatique doit trouver une solution.
- Questions de Michel Villequey :
 1. Les quotas N2
 2. Le droit d'auteur des architectures et statues photographiées dans la rue et en particulier le droit européen de "panorama"

Je joins différents liens :

- i. [Liberté de panorama — Wikipédia](#)
- ii. <https://www.adagp.fr/fr/actualites/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-l-exception-panorama>
- iii. <https://www.republique-numerique.fr/projects/projet-de-loi-numerique/consultation/consultation/opinions/section-1-les-communs/instaurer-la-liberte-de-panorama-en-france>

- Diplômes en ligne : avez-vous vu et testé cette nouvelle fonctionnalité ?
- Rapport mensuel de fréquentation des sites UR

Début de la réunion 18h00

Jean Saleilles introduit cette réunion. Il remercie tous les PresUR, en a rencontré beaucoup en 7 ans. Les Presur tournent beaucoup, mais il y a un relais, et c'est ce qui est important.

La FPF existe par l'engagement de tous. Il pointe du doigt ceux qui ne répondent pas aux sollicitations (textes et photos) : on fait 1 demande, 2 relances et pas plus. Ceux qui n'ont pas transmis ne seront pas sur la publication en question.

Merci de répondre aux sollicitations, c'est aussi respecter le travail des autres, eux aussi bénévoles.

Il faut harmoniser 8000 auteurs et plus de 500 clubs, ça prend du temps, mais les décisions sont prises de façon transversale, et ce sont de bonnes décisions, parce qu'elles sont prises ensemble après s'être écoutés les uns les autres.

Pour les concours, il y a des règles, des modifications encore à apporter, mais les commissaires tranchent quand il le faut. Merci à tous les commissaires nationaux et régionaux. Nous avons un outil magnifique avec cette Fédération, ne le cassons pas. Concernant les participations aux biennales depuis 5/6 ans nous participons à toutes les biennales : mono, couleur, nature, jeunesse et nous en sommes à la 28ème

récompense, dont deux titres de champion du monde ! Félicitations à tous ceux qui rendent cela possible, auteurs, commissaires et chargé de mission.

Soyons fiers de notre fédé.

Nous serons bientôt à Troyes à l'occasion du Festival de la Fédération, nous avons 4 conférenciers, un invité d'honneur : Franck Desplanques (s'il peut venir en fonction de l'actualité) et aussi un hommage à Sebastião Salgado grâce à Cristianne Rodrigues.

Actuellement le projet de délégation régionale est en discussion, posez les questions mais tout le monde devrait s'y retrouver

Depuis 7 ans, Jean nous dit qu'avec nous il vit une aventure merveilleuse, souhaite une longue vie à la FPF et souhaite bon courage à ceux qui s'investissent à la FPF.

Dom Gastaldi et les Presur remercient Jean.

Délégations régionales

Certains ont pu déjà partager avec leur CA.

Bernard Mercier représente l'UR 07 et connaît le principe de délégations régionales.

D. Pruvot UR01 : projet très bien accueilli car certains membres fonctionnent déjà en délégation et n'ont pas de crainte sur le plan associatif.

Ph. Caramello UR02 : les $\frac{3}{4}$ des clubs sont favorables avec des conditions sur la mise en route. Quand, les statuts... la trésorerie, non ; on sait que les UR garderont leurs finances.

Certains ont peur que la Fédé se parisianise ; Philippe a une réunion le 11 avril avec son CA pour présenter plus en détail.

James Labruyère UR04 : en a parlé avec le CA et l'UR 04 est contre. Ils ne comprennent pas pourquoi on abandonne les UR. Les UR ne sont pas dans les clous : que faire pour y être sans détruire les UR ? Il a peur d'une tête qui prend les décisions. Il pense que le président a un pouvoir et que le délégué n'en n'a pas.

D Gastaldi : le délégué régional restera une élection locale, avec le CA et le bureau comme maintenant.

Bernard Mercier : Le pouvoir peut être donné dans la délégation. Actuellement les adhérents versent une cotisation à la FPF et pas aux UR. Une délégation n'est pas péjorative. Il faut bien expliquer la structure juridique de ce que sera la FPF.

Il faudra des textes qui précisent bien ce qui sera fait.

James : on nous dit que juridiquement l'UR est vide mais c'est faux car il y a un président, un trésorier et un secrétaire.

B. Mercier : c'est un état d'esprit et juste de l'habillage juridique.

F. Duval UR 05 : l'ensemble du CA est favorable à cette mutation, sans problème. Et il a une réunion avec les présidents de clubs la semaine prochaine. Bien sûr, il faut bien préciser des points. Parle de la BNP qui a un compte général où chacun a son compte et est indépendant.

Joël Lemoine UR 06 : il a envoyé le dossier au CA et n'a pas de réponse ou des réponses un peu floues.

B Mercier UR 07 : il y a eu une réunion de 3 personnes, président et trésorier mais pas assez de documents détaillés pour le présenter aux clubs et pouvoir argumenter sur le bien-fondé des modifications.

M Villeguey UR 08 : 2 retours positifs et un autre plus mitigé. Lui serait partisan de la modification, mais les gens veulent savoir la force décisionnelle et financière que les gens vont garder. Pour lui ça devrait basculer de façon positive.

G Peyrot-Chevry UR 09 : ne semble pas favorable. Elle a peur de perdre de l'autonomie.

CA le 10 avril : elle va écouter tout le monde mais ça va être compliqué. On a changé les statuts en 2023, et pourquoi encore tout changer. Sent la fédé très éloignée des adhérents. Gisèle dit qu'on n'est pas une entreprise mais une association.

F Mondié UR 10 : Elle a rencontré peu de monde. Réunion de bureau le 26 mars et CA le 11 avril. Il y a dans l'UR des gens qui fonctionnent en délégation régionale (clubs sportif et Droits de l'Homme) et ils sont très contents de ce fonctionnement.

UR 11 D Gastaldi : au début il avait des grosses craintes sur l'autonomie financière et les élections locales mais il faudrait que tous les points soient écrits pour en être sûrs. Peut-être qu'il faudrait écrire les textes, mettre en place les structures financières. Mettre d'abord les choses en place avant de dire OK on est rassurés.

F Morio UR 12 : tout le monde est contre, assez violemment pour certains, pas de visibilité sur les budgets, pourquoi pas d'alternative ? Existence légale des UR : on existe d'après elle. Peur que tout soit concentré à Paris et qu'on soit obligés de suivre les directives sans marge de manœuvre. Certains pensent que les sous-comptes ne sont pas possibles. Il va y avoir une réunion de CA : toutes les questions seront posées.

D Gury : les articles 2 et 5 de la loi 1901 sont bien respectés et on a une identité juridique existante dans l'UR 12. Il fait de l'associatif depuis 60 ans et comprend les réticences car les choses ne sont pas claires, beaucoup de questions ne sont pas élucidées. Le projet est peut-être viable, mais ça manque de transparence.

Bernard Mercier demande s'il y a des salariés au niveau de la FPF : oui une secrétaire et une femme de ménage.

D Pruvot : on peut gérer ses comptes de façon autonome et pas besoin de demander une autorisation pour effectuer les dépenses. Les banques sont capables de gérer des délégations de compte et il faut bien tout écrire dans les statuts.

M Villeguey : on aura des chéquiers ? une carte bleue ?

F Chich UR13 : les gens de l'UR 13 ne sont pas du tout favorables, mal accepté dans l'UR 13.

C Signoret Dussutour, UR 14 : les membres de son CA ont bien répondu, ils se demandent si c'est vraiment la peine. Est-ce que le nouveau président sera d'accord ? Plein de questions sur la banque, et le projet est trop flou. Les gens ne voient pas l'intérêt et pensent que ça descend du haut et il faudrait que tout soit écrit. Les gens ne savent pas pourquoi il faut le faire.

Les clubs ne seront pas forcément de l'avis du CA. On ferait mieux de s'occuper de tout ce qu'il y a à changer et qui n'est pas fait.

On n'est pas sûr que notre fonctionnement soit illégal.

Les gens voudraient une alternative, la solution pour être conforme

JP Lucas UR 15 : document envoyé et échanges téléphoniques. Bientôt réunion avec les présidents de clubs.

Pourquoi ne pas corriger les choses qui ne vont pas plutôt que tout changer ?

Les documents sont nébuleux.

Il y a peut-être des choses plus pressées à faire et changer ce qu'on a demandé plutôt que de tout bouleverser.

N'a pas envie de plein de problèmes administratifs.

Michel Marchand UR17 en a parlé au CA et aux présidents de clubs, n'a pas diffusé le document car document pas clair. N'a pas de crainte de pouvoir ni de problème financier. Il pense qu'il faut accompagner le changement.

Il a proposé à St Benhamou que l'UR 17 soit pilote pour qu'on voit les vrais écueils car il y a toujours des problèmes auxquels on n'a pas pensé.

Il faut traiter les objections au fur et à mesure.

Les adhérents pourraient payer leur cotisation aux URs et l'UR ferait une réversion à la fédé. Ça a existé déjà à la fédé. Pense qu'il faut donner sa chance au projet, en reparler à Stéphane, dire les ressentis et améliorer la communication sur le projet.

Il faut un climat de confiance, lui l'a dans la FPF.

Laure Canonne UR18 : le document a été envoyé au CA : premières réactions négatives par rapport à l'autonomie des décisions, financières. Certains ont suggéré de faire appel à un avocat pour bien comprendre. Les gens ont affaire aux gens du CA et de l'UR et pour eux la fédé n'existe pas vraiment en dehors des concours. Les adhérents sont plus inquiets des compétitions que de la gestion de la fédé.

G Camus UR19 : content de cette solution. Quand il fait l'AG, il y a très peu de monde, le fonctionnement de l'UR n'intéresse personne. Il aimerait que les adhérents appartiennent à sa région. Les gens des clubs ne sont pas concernés.

Tout le relationnel entre les régions, la fédé, les clubs et les adhérents doit être transparent. Inquiétude du trésorier par rapport au compte bancaire, mais G Camus l'a rassuré.

D Goyer UR20 : a présenté ce projet à son CA : Opposition très forte, assez violente, car ils ont peur que tout descende de Paris.

Le document reçu ne peut pas convaincre. On lui demande quand, comment, qui va voter ? Est-ce que c'est le bon moment de le faire ? Changement de président...

D Lambert UR21 : certains membres du CA sont très virulents. Pas le moment.

Connaître l'historique pour savoir comment ça marchait avant.

Lui est dans une région particulière, la déclaration à la préfecture a été faite et pour lui l'association existe. Il a peur qu'on lui demande des comptes antérieurs et lui n'est président que depuis 3 ans.

Quand on dissout une association, que devient la partie financière ? Elle appartient à l'UR (c'est dans les statuts).

Qui se sent attaché à la fédé, c'est surtout le président d'UR mais les autres en sont loin.

L'UR est plus proche de l'adhérent que de la FPF.

Toutes les communications passent par le président d'UR et il voudrait que ça change.

D Goyer : l'avocat a dit que c'était illégal, ou pas ? Ou simplement organisation atypique ?

Parce que dans notre UR il n'y a que 3 personnes connues, et les gens pensent qu'ils dépendent de l'UR et pas de la fédé.

D Coupeau UR 03 : chez lui il y a 100 personnes dans les AG, et il dit qu'en province c'est mieux que dans la région parisienne.

L'adhérent de base se sent appartenir à l'UR. La remontée concernant la délégation est très négative.

Lui dit que, dans la cotisation du club, 35€ est une cotisation à l'UR. C'est une cotisation des clubs à l'UR. La cotisation de l'adhérent devrait être donnée à l'UR, on garderait les 12 %.

De cette façon l'UR a des adhérents.

Ne veut pas dépendre d'un président.

D Gastaldi dit que le CA peut s'opposer au président.

F Morio : la question à poser est : est-ce qu'il y a une autre alternative ? on voudrait que d'autres choses soient présentées en parallèle.

D Pruvot veut apporter une précision : Jean n'a rien proposé, c'est St Benhamou, qui a expliqué qu'on n'est pas dans les clous. Et c'est Stéphane qui fait cette proposition.

C'est Stéphane qui a choisi l'avocat, parce qu'il connaît bien ces problèmes administratifs.

D Coupeau : on lui a demandé si on ne peut pas demander l'avis d'un autre avocat. DG dit qu'on a payé 3500 € à cet avocat dont Stéphane a présenté les conclusions.

J Labruyère demande si au CA on était OK pour demander un avis à l'avocat. La réponse est oui.

Benoit Filleul UR22 : chaque UR a des statuts différents ? Pas d'opposition frontale mais il faut plus de précisions pour que le projet soit vraiment discuté.

Avoir un autre avis ?

Ce n'est pas le président qui prend la décision, c'est un projet au niveau du CA.

Chez lui, les mails sont dispatchés au bureau voire aux membres du CA.

Ph Lebrun UR 23 a présenté le projet, personne n'est pour ni contre car pas assez de précisions. Tous ceux qui le peuvent, présentent un projet de statuts, et on verra ce qui va et qui ne va pas.

Th Martinet UR24 a présenté le projet au CA ; il n'a pas eu de retour négatif.

A perdu son temps ce soir car il a entendu « ce n'est pas le bon moment, c'était mieux avant... »

Ça dépend comment on présente son projet, et pas mal de gens l'ont présenté avec un parti pris.

D Gastaldi a entendu toutes les réticences et il faut mettre des choses en place.

Th Martinet dit qu'on n'avance pas du tout. Et qu'il perd son temps à des réunions où il ne se passe rien. Donc pourquoi changer ?

James dit qu'il ne voit pas l'utilité du projet. Le temps de tout mettre sur le papier, on va perdre du temps, mais on n'est pas pressé.

D Goyer pense que c'est la première fois où tout le monde peut s'exprimer et c'est utile.

Il n'y a pas lieu de se presser ; c'est bien que tout le monde ait pris la parole.

D Gury pense que ce serait bien d'avoir dans les mains un document expliquant pourquoi le fonctionnement est atypique ou illégal ? On a besoin de clarté. Question : à quoi ça sert et pourquoi ?

JP Lucas : réunion intéressante parce que tout le monde s'est exprimé. On voudrait une solution alternative et qu'on nous explique pourquoi et comment.

Ph Caramello : quels seraient les risques de rester dans le fonctionnement actuel ? Qui va venir nous sanctionner ? Et quels sont les risques potentiels de passer en délégation ?

DG : en changeant, par la dissolution des UR, on va se faire remarquer, on va éveiller l'attention de l'administration, et c'est peut-être là le risque.

JP Lucas : il y aurait dissolutions des UR, en AGE, et si personne ne veut le faire ?

D Goyer : si une UR décide de ne pas le faire, que lui dira-t-on ? Qui peut décider à sa place ?

Que deviendraient les adhérents s'il y avait une dissolution de l'UR ?

Pour les adhérents, il n'y a pas vraiment d'impact, et ils sont peu intéressés par les statuts.

Ajouté à postériori : Suite à cette réunion, le CA de la FPF a décidé, lors de sa réunion du 9 avril 2026, de mettre ce projet en sommeil, de prendre du temps pour d'autres propositions, cela dans l'attente de précisions complémentaires et l'ouverture de discussions constructives. Rappel important : Stéphane était missionné par le CA pour préparer l'étude de ce projet avec un avocat spécialisé.

D Gastaldi : **Festival de Troyes** possibilité de faire des commandes sur la boutique pour qu'on puisse les emporter en venant au festival ; donc pas de frais de port, il faut avoir passé les commandes pour le vendredi le 22 mai dernier délai.

St Benhamou a fait la modification pour que les frais de port ne soient pas calculés automatiquement.

Question posée par Michel Villequey sur les **quotas**

Certains pensent que l'aide en N2 ne fonctionne pas.

Le système : en cas d'égalité départage des photos.

Des petits clubs sont très contents de pouvoir présenter 1 ou 2 photos

Sur la base [en ligne](#), on a une possibilité d'avoir des **diplômes en ligne** qu'on peut ensuite imprimer. Regarder comment ça fonctionne.

Stéphane a envoyé à toutes les UR des rapports de fréquentation des sites. Cela est jugé plus ou moins utile selon les présidents d'UR, ça permet de voir les articles les plus lus.

Proposition de Michel Villequey pour les **marie-louise** : pas de retour des clubs.

Mettre une date limite, peut être 30 avril, mais avec la situation actuelle, les prix vont bouger. Il faudrait atteindre 1500 Marie louisettes pour avoir un prix intéressant.

Mais cette piste sera peut-être abandonnée si, avec Créamousse, c'est plus facile.

Gérard Camus explique : Créamousse propose 15 % si on dit appartenir à la fédé.

Belle qualité, belles couleurs,

C'est dans les partenariats mais pourtant ça n'apparaît pas sur le site. Code **FFP15**

Le PP revient à 2,90 frais de port inclus.

<https://www.creamousse.fr/content/passe-partout-sur-mesure-choisir-mode.html>

Des UR n'ont pas répondu pour les boîtes, merci de répondre pour que James puisse discuter avec l'entreprise.

Fin 20 h 30